



AVIS

Enquête publique – PERMIS UNIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE OU D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE B (Projet avec Etude d'Incidences sur l'Environnement)

Suite à la demande de permis unique introduite le 14/01/2015 et portée par la SA ETS FR. COLRUYS ayant son siège Chaussée d'Enghien, 196 à 1500 Hal, relative à un bien sis route de Charleroi à 7134 BINCHE (EPINOIS et LEVAL), parcelles cadastrées division 4 section A, 152 a5,b5,c5,e5,r3,r4,s4 et division 3 section C, 1 b2, C 1c2, la Ville de Binche fait savoir que le projet - objet de la demande de permis - a été modifié par le Demandeur et que de nouveaux plans et le corollaire d'étude d'incidences sur l'environnement ont été introduits en date du 17/12/2015;

Suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire d'étude d'incidences, ainsi que la raison de la modification des plans initiaux. (Eviter les dérogations aux articles 16-2 et 16-8 du R.C.U).

Le projet modifié, de classe 1, consiste en la construction d'une surface commerciale dont la surface totale est supérieure à 2.500 m², après démolition des bâtiments existants et présente les caractéristiques suivantes :

La surface commerciale comprendra :

une boucherie (2 t/j), des installations frigorifiques (91,5 kW, 78,2 kW, 22,5 kW), des installations de chauffage (62 kWth, 50 kWth , 2x24 kWth), un transformateur électrique (250 kVA), un dépôt de produits corrosifs, nocifs ou irritants (1500 l max), un dépôt de liquides inflammables et combustibles 150 l max), un dépôt temporaire de déchets de boucherie (150 kg max), un dépôt de déchets d'emballage, organiques et banals (330 kg, 200 kg, 200 kg)

La demande est dérogatoire au Règlement Communal d'Urbanisme et il y a lieu d'appliquer les articles 113 et 114 du CWATUPE

Une nouvelle enquête publique est organisée suite aux modifications apportées sur le projet depuis la première enquête public datée du 20 octobre 2014.

Elle se déroule du 11 février 2016 au 11 mars 2016.

L'autorité compétente pour statuer sur le dossier est le Collège Communal de la Ville de Binche.

Le dossier de demande, comprenant une étude d'incidences environnementales, peut être consulté l'administration communale à partir des dates reprises ci-dessous

Date de l'affichage de l'avis	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
05/02/2016	Jeudi 11 février 2016	<i>Administration Communale de Binche Rue Saint-Paul 14 - 7130 Binche Le vendredi 11 mars 2016 à 11h00</i>	Collège communale De Binche <i>Rue Saint-Paul 14 7130 Binche</i>
08/02/2016	Jeudi 11 février 2016	<i>Administration Communale d'Anderlues Place Albert 1er, 21 - 6150 Anderlues Le vendredi 11 mars 2016 à 11h00</i>	Collège communal d'Anderlues <i>Place Albert 1er, 21 6150 Anderlues</i>
08/02/2016	Jeudi 11 février 2016	<i>Administration communale Rue Raoul Warocqué, 2 - 7140 Morlanwelz Service Urbanisme-Logement -Environnement Le vendredi 11 mars 2016 à 10h00</i>	Collège communal de Morlanwelz <i>Rue Raoul Warocqué, 2 7140 Morlanwelz</i>

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale :

- de Binche : du lundi au vendredi sauf fériés de 8 heures 30 à 12 heures et le mercredi de 08 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 20 heures au Service Communal de l'Urbanisme, Centre Administratif, rue Saint-Paul, 12 à 7130 BINCHE (tél. : 064/23 05 64). **Guichet de l'Urbanisme**
- D'Anderlues : les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h00 et le samedi matin sur rendez-vous pris 24h00 au préalable au Service Urbanisme, Administration communale d'Anderlues, Place Albert 1^{er}, 21 à 6150 ANDERLUES (071/54.91.17). Personne de contact : **MADAME PETIT**
- De Morlanwelz : du lundi au jeudi sauf fériés de 8 heures 30 à 11 h 30 au Service Urbanisme – Logement – Environnement, Rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 Morlanwelz. Tel : 064/43.17.50 Personne de Contact : **MADAME UGILLE**

Tout intéressé peut formuler ses réclamations ou observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Binche, le 27/01/2016

Le Bourgmestre,

(s)Laurent DEVIN

A Anderlues, le 27/01/2016

Le Bourgmestre,

(s)Philippe TISON

A Morlanwelz, le 27/01/2016

Le Bourgmestre,

(s)Christian MOUREAU